

# PROCES VERBAL DU 8 OCTOBRE 2015

## SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil quinze, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2015

Nombre de membres	10
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BARRET, ROUCHON, GATIER, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, SAUTHON, BLOUIN.

Monsieur Bernard ROUCHON a été élu secrétaire de séance.

### **Délibération n° 2015.10.1 Acquisition d'un nouveau broyeur**

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée des nombreuses réparations et de l'usure certaine de notre broyeur de haie. Nos agents ne peuvent plus s'en servir pour effectuer un broyage de qualité et assurer un entretien des routes nécessaire à la fois à la propreté, à la visibilité et à la sécurité des routes communales.

A cette fin, l'Adjoint chargé des affaires techniques a sollicité trois entreprises spécialisées en la matière pour nous soumettre leurs offres pour l'acquisition d'un broyeur répondant à nos attentes.

Hormis le critère du coût, les qualités suivantes étaient attendues : puissance, grande maniabilité, robustesse, bras avancé.

L'entreprise Fontvieille nous a proposé un devis à hauteur de 21 000 € HT.

L'entreprise Micard nous a proposé quant à elle 2 devis, l'un de 19 500 € HT et l'autre de 22 900 € HT pour des broyeurs aux caractéristiques différentes mais de bonne qualité.

L'entreprise Boudet, nous a proposé quant à elle, un devis à hauteur de 18 000 € HT mais prenant en compte la reprise de notre broyeur actuel. Afin de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité, il a été décidé de ne pas tenir compte de cette reprise, ce qui porte le présent devis à hauteur de 20 500 € HT.

Le matériel proposé par Micard, à hauteur de 19 500 € ayant une puissance moindre, a été écarté malgré son prix attractif.

Les autres matériels proposés ont été jugés de qualité similaire.

Au regard de ces éléments et invité à délibérer sur proposition du Maire, l'Assemblée :

- Décide de retenir l'offre la moins disante entre les 3 devis restants, à savoir celle de l'entreprise Boudet à hauteur de 20 500 € HT.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le devis.
- Autorise Madame le Maire à mandater cet investissement sur l'exercice 2015, après s'être assurée que les crédits sont suffisants sur l'exercice.

**Délibération n° 2015.10.2**  
**Demande au SDEC d'une étude gratuite pour l'installation de  
panneaux photovoltaïques**

Le SDEC, dans le cadre du programme animation énergie, accompagne les collectivités qui le souhaitent, dans leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre du projet de création d'un hangar communal, le SDEC a été convié par le 1er Adjoint pour étudier si l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de ce hangar serait appropriée. Comme elle semble l'être et que d'autres bâtiments communaux présentant du potentiel en la matière pourraient l'être aussi, le SDEC propose d'effectuer une étude gratuite afin d'étudier la faisabilité de ce projet en particulier et d'autres éventuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande du SDEC d'une étude gratuite en vue d'une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du futur hangar communal, comme sur d'autres bâtiments s'ils présentent des potentiels intéressants.
- Souligne que cette demande ne préjuge en rien des décisions que prendra le Conseil Municipal pour équiper ou non ses toits de bâtiments.

**Délibération n° 2015.10.3**  
**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable de la Rozeille**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, suite à la démission du Conseil Municipal de Madame DANCHAUD Karine, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION en eau POTABLE de la ROZEILLE auquel la commune est adhérente.

Est élue à l'unanimité :

Mme SAUTHON Florence

Les délégués sont ainsi les suivants :

- M. GATIER Didier, Conseiller Municipal
- M. FOUCHET François, suppléant

**ET**

- M. David GRANGE, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Mme SAUTHON Florence, suppléante

**Délibération n° 2015.10.4**  
**Objet : Désignation des délégués au SDIC 23**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, suite à la démission du Conseil Municipal de Madame DANCHAUD Karine, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués au SDIC 23 auquel la commune est adhérente.

Sont élus à l'unanimité :

Mme BLOUIN Elisabeth, déléguée titulaire (auparavant suppléante)  
M. BIZET Christophe, délégué suppléant

Les délégués sont ainsi les suivants :

**TITULAIRE**

- Mme BLOUIN Elisabeth, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**SUPPLEANT**

- M BIZET Christophe, Conseiller Municipal.

**Délibération n° 2015.10.5**  
**Objet : Nouvelle constitution des commissions suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal**

Madame le Maire indique à l'Assemblée, que suite à la démission de Madame DANCHAUD Karine, il convient de procéder à une révision des commissions communales.

Après échange de vues, les membres des commissions sont arrêtés comme suit :

**TRAVAUX & ENVIRONNEMENT MATERIEL DE CHANTIER**

**Président:** M. BARRET Jean-Claude

**Membres :** MM. BIZET Christophe, ROUCHON Bernard, GRANGE David, ROUFFET Lionel, FOUCHET François, Mmes BLOUIN Elisabeth et CHAUMETON Maryse.

**PLANS D'EAU**

**Président :** M. GRANGE David

**Membres :** Mme BLOUIN Elisabeth, MM BIZET Christophe, FOUCHET François, ROUFFET Lionel, BARRET Jean-Claude.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**Présidente :** Mme BLOUIN Elisabeth

**Membres :** Mmes SAUTHON Florence, CHAUMETON Maryse, MM GRANGE David, BIZET Christophe, FOUCHET François.

## **FETES, LOISIRS FLEURISSEMENT ET ILLUMINATIONS**

**Présidente :** Mme CHAUMETON Maryse

**Membres :** Mmes SAUTHON Florence, BLOUIN Elisabeth, M. GRANGE David.

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

**Présidente :** Mme BLOUIN Elisabeth

**Membres :** M. GRANGE David, BIZET Christophe, Mmes. SAUTHON Florence, CHAUMETON Maryse.

Ces commissions se réuniront à l'initiative de leur président et sur sa convocation aussi souvent que nécessaire.

## **Affaires diverses**

- **Points sur les travaux en cours**

**Assainissement du virage du Boueix et réfection caniveau de Luard**

L'Adjoint chargé des affaires technique, M. Barret, rend compte à l'Assemblée que ces travaux programmés et engagés doivent être effectués par le SIVOM d'Evaux Chambon et devraient être réalisés au cours du dernier trimestre 2015.

**Chemins nécessitant des travaux particuliers à la suite de requêtes**

L'Adjoint chargé des affaires technique, M. Barret, rend compte à l'Assemblée que des travaux doivent être effectués sur une portion du chemin du stade et sur une portion du chemin des Fayes pour desservir un riverain. Des devis sont en cours.

**Travaux au Montfrialoux**

L'affectation d'une somme perçue par la commune suite à la vente de biens de sections au Montfrialoux doit être réaffectée dans des travaux de la section du hameau. Les habitants ont été consultés à cette fin et des aménagements sont en cours. Le terrain rocheux rend malaisé le travail des agents techniques.

- **Chemins ouverts et ou régulièrement empruntés à des fins agricoles**

M. Rouchon, conseiller municipal, rappelle qu'il avait toujours été acté lors de séances antérieures et sous différents mandats par ailleurs, que les chemins ouverts et empruntés soient entretenus par des campagnes de rechargement en tout venant. L'Assemblée prend note de ce rappel de bon sens afin de veiller à ce que tout soit mise en œuvre à cette fin.

L'abri de jardin d'un terrain de la commune étant très endommagé, sa réfection est à prévoir dans les futurs investissements.

- **Paiement d'un vin d'honneur pour l'association SHP à l'occasion du centenaire commémoratif de la grande guerre.**

L'association SHP a sollicité la commune pour le paiement de son vin d'honneur à l'occasion du centenaire commémoratif de la grande guerre et de son travail sur la mémoire des sannatois morts au front en 1915 (exposition, lecture de fiches...).

L'Assemblée, si elle approuve les initiatives de l'association, juge inopportun de payer les frais afférents à ce vin d'honneur (les autres associations assumant les frais des débits de boissons) et serait de nature à créer un climat inter-associatif conflictuel, ce d'autant plus que la trésorerie de SHP est fort saine et procure à l'association une autonomie financière.

Il est rappelé à ce propos, que le montant des subventions attribué chaque année aux associations ne peut revêtir de forme de mérite ou de démérite, mais n'a vocation qu'à contribuer à l'équilibre budgétaire des associations, qui, par leur statut, n'ont pas vocation à faire de bénéfices mais à offrir du lien social, du partage, des activités et toutes choses tendant au bien être, à promouvoir le sport, la culture au sein d'un territoire, d'une commune.